Nombre et taille des ménages

2,2 pers.

En Wallonie, en 2023, le nombre moyen de personnes dans un ménage est de 2,2 individus

Répartition des ménages privés wallons selon le type au 1er janvier 2023 (en pourcentage)

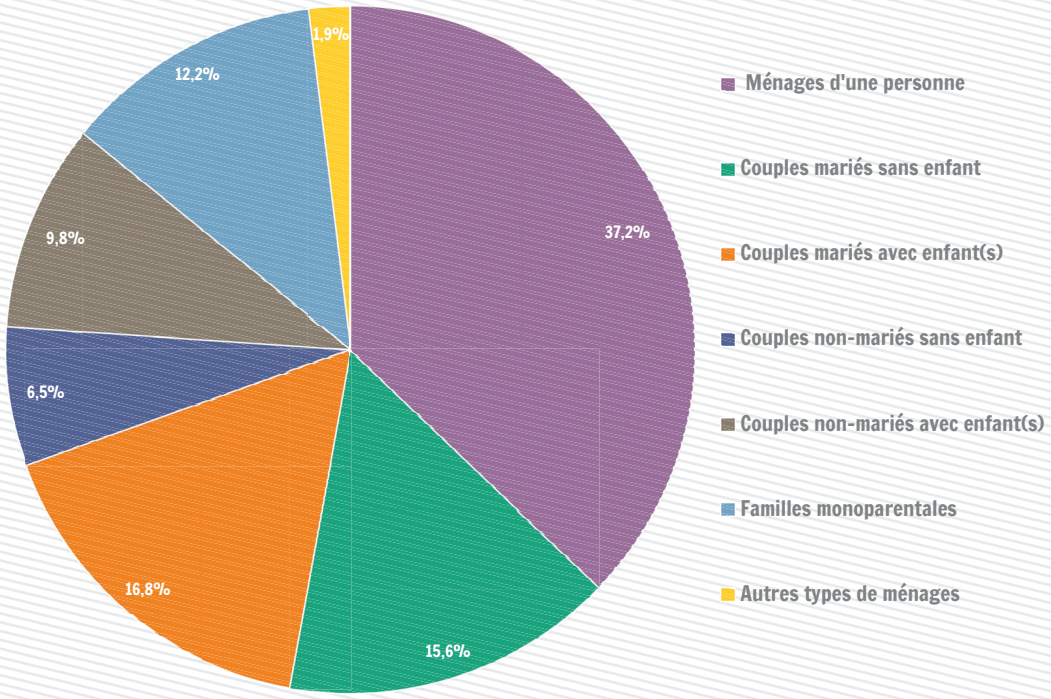

Sources : Demobel - Statbel ; Calculs : IWEPS

Au 1er janvier 2023, le nombre de ménages privés en Wallonie s'élevait à 1 623 487, contre 1 997 ménages collectifs.

Parmi les ménages privés, plus du tiers est constitué de personnes isolées (37,2 %). Les couples sans enfant mariés ou non mariés représentent 22,1 % des ménages wallons, contre 26,6 % pour les couples avec enfant(s). Un pourcentage important des ménages wallons concerne des familles monoparentales. On en dénombrait 198 798 au 1er janvier 2023, soit 12,2 % des ménages privés.

Au cours des cinq dernières années (2018-2023), le nombre de ménages de couples non-mariés a augmenté de +12,9 % alors que le nombre de couples mariés reculait de -5,6 %. Durant la même période, les ménages d'isolés et monoparentaux étaient en augmentation de respectivement +7,5 % et +3,6 %. Parmi les ménages d'isolés et monoparentaux, se retrouve une proportion importante de ménages socialement et financièrement fragilisés.

Nombre et taille des ménages

Evolution de la taille des ménages privés en Wallonie (indice 1992=100)

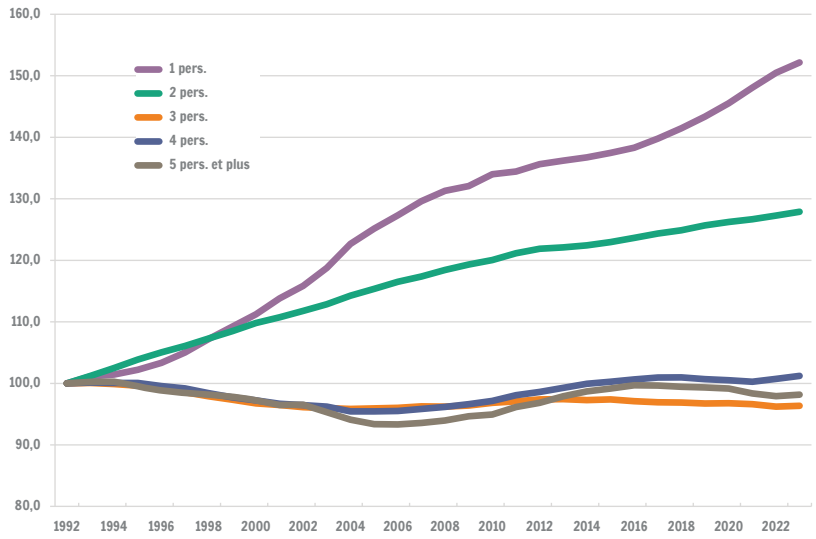

En Wallonie, ces dernières années, le nombre total de ménages privés augmente plus vite que l'accroissement de la population. Ce sont les ménages de personne isolée et de deux personnes qui soutiennent cette hausse. Ce phénomène résulte notamment de l'augmentation des séparations et des divorces, mais aussi du vieillissement de la population.

Après une période de recul dans les années 1990 et 2000, le nombre de ménages de quatre personnes est revenu, en 2023, à un niveau légèrement supérieur à celui de 1992, alors que le nombre de ménages de trois personnes et de cinq personnes et plus affiche une faible diminution sur la même période.

Sources : Demobel - Statbel ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

La notion de ménage correspond à la définition reprise par Statbel : *un ménage se définit comme l'ensemble des personnes occupant habituellement un même logement et vivant en commun. Le ménage est constitué soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui sont unies ou non par des liens de parenté.* La notion de logement se réfère ainsi à la résidence principale d'un individu telle qu'enregistrée au Registre national des personnes physiques (RN).
Par ménage collectif, on entend : les communautés religieuses, les maisons de repos, les orphelinats, les logements pour étudiants ou travailleurs, les institutions hospitalières et les prisons.

Pertinence et limites

Une nouvelle typologie des ménages a été adoptée en 2015 par Statbel. Cette typologie, proche de celle de LIPRO élaborée au Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute (NIDI), permet de reconstituer par algorithme les ménages de cohabitants même si, dans le Registre national, ces derniers ne sont pas déclarés comme tels.
Les données sur les ménages sont issues du Registre national (RN) par Statbel et ont comme base la population officielle de la Belgique (cf. fiche taux d'accroissement de la population).

Pour en savoir plus :
Statbel :
https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population
Bureau fédéral du Plan :
Bureau fédéral du Plan (BFP), 2014, Une méthodologie de projection des ménages: le modèle HPROM, Working Paper 9-14. BFP-DGS (2016)
http://www.plan.be/

Personne de contact : Marc Debuisson (m.debuisson@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2024